

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointes

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-519268

1358 N8

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	8668	Société :	ROYAL AIR MAROC
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	
Nom & Prénom : TAWFIK ELKAFI			
Date de naissance : 10.07.1968			
Adresse : 14 Rue HAJ SELLALI ELOUFIR MARIFOG CASA			
Tél. : 06 67 21 10 21		Total des frais engagés : 250,00 + 231,00 Dhs	

Cadre réservé au Médecin	
Dr. BELAHMER Mohammed Fouad Dermatologue - Vénérologue Médecin Assaillié Pris des tribunaux 72 Rue Abdellah Raggi Place de Puy de Dôme Madrid - Casablanca Tél : 05 22 99 47 36	
Cachet du médecin :	
Date de consultation :	08 AOUT 2022
Nom et prénom du malade : YASSER TAI FOUR	
Lien de parenté :	<input type="checkbox"/> Lui-même <input type="checkbox"/> Conjoint
Age: 56 ans	
Nature de la maladie : Affection Dermatologique.	
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :	
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.	

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 03/08/2022

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
18/07/2023	CS	CS	250,00	INP : 0491018176 BELAMIMER Mohammed Fouad Dermatologue - Vénérologue Médecin Assermenté Prés des Tribunaux 1 Place du Puy de Dôme

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	2023-07-18 05:22:00 17:36	

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
Laboratoire CASA 17, Bd de la CASA 13000 Aix en Provence	08/08/22	B: 150 + JT	231,0000

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP :
				INP : _____
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION

ODF PROTHÉSES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE		COEFFICIENT DES TRAVAUX
H	25533412 00000000 35533411	21433552 00000000 11433553
D	00000000	00000000
G	00000000	00000000
B	35533411	11433553
[Création, remont, adjonction]		
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession		
		MONTANTS DES SOINS
		DATE DU DEVIS
		DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. BELAHMER MOHAMED FOUAD
DERMATO - VÉNEROLOGUE
Spécialiste des Maladies de la Peau
du Cuir Chevelu et des Maladies
Sexuellement Transmissibles
Médecin Assermenté près des Tribunaux

الدكتور بلحمر محمد فؤاد

اختصاصي في أمراض الجلد
والشعر والأمراض التناследية
طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, le :

08 AOUT 2022

YASSER TALFOURI

Préenant de cheveux pour examen Direct + culture -

Laboratoire Bir Al-Martane
777 Bd El-Moumine
CASABLANCA

Dr. BELAHMER ~~MOHAMED~~ Fouad
Dermatologue et Vénérologue
Médecin Assermenté près des Tribunaux
72, Rue Abdellah Rajii - Place du Puy de Dôme
Maârif - Casablanca
Tél : 05 22 99 47 36

72, Rue Abdellah Rajii - Place du Puy de Dôme
Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 99 47 36

72, زنقة عبد الله رجيع (بيريني سابقا) ساحة بي دودوم
المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 99 47 36

Dr. BELAHMER MOHAMED FOUAD

DERMATO - VÉNEROLOGUE

Spécialiste des Maladies de la Peau

du Cuir Chevelu et des Maladies

Sexuellement Transmissibles

Médecin Assermenté près des Tribunaux

الدكتور بلحمر محمد فؤاد

اختصاصي في أمراض الجلد

والشعر والأمراض التنايسية

طبيب محلف لدى المحاكم

Casablanca, le : 09 SEP 2022

TAIFOURI Yassir

FortiPTIANE shampoing énergisant et anti chute.
1 application 2 fois / Seconde x 2 mois.

~~Dr. BELAHMER~~ Mohammed Fouad
Dermatologue - Vénérologue
Médecin Assermenté près des Tribunaux
72, Rue Abdellah Raji - Place du Puy de Dôme
Maârif - Casablanca
Tél : 05 22 99 47 36

Laboratoire d'Analyses de Biologie Médicale Bir Anzarane

117, Bd Bir Anzarane 20 100 Maarif Casablanca

Tél : 05 22 99 46 63/ 05 22 25 82 05 Fax : 05 22 98 09 11

ICE : 001748386000083

Patente : 35870583

IF : 01006693

CNSS : 7070999

Compte bancaire : BMCI Casa Normandie

RIB : 013 780 01802 000329 001 80 48

INPE : 093001196

Casablanca le : 08-08-2022

Enf. Yasser TAIFOURI

FACTURE N°	2208081066
------------	------------

Récapitulatif des analyses

CN°	Analyse	Val	Clefs
ECOUV	Prélèvement sur écouvillon ou mycologique	E30	E
	Examen mycologique rech, cult, ident	B150	B

Total de B : 150

TOTAL DOSSIER	231.00 DH
---------------	-----------

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux cent trente et un dirhams

Laboratoire Bir Anzarane
117, Bd Bir Anzarane
CASABLANCA



Prescripteur : Dr MOHAMED FOUAD BELAHMER

Réf : 2208081066

Dossier ouvert le : 08-08-2022 12:47

Edité le : 11-08-2022

Enf. TAIFOURI Yasser

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

Page 1 / 1

PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE

(Cultures sur milieux Sabouraud et Sabouraud-Actidione Biomérieux)

Origine du prélèvement : Cuir chevelu

Examen direct

Levures : Absence

Filaments mycéliens : Absence de filaments mycéliens

Examen mycologique

sur Sabouraud après 2 jours: Négative

Les cultures restent en observation pendant 4 semaines.

Culture après 4 semaines: En cours

Ce dossier a été imprimé en partiel

Fin du compte rendu

Biologistes Responsables :
- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Validé

Centre d'Analyses
Biologiques Médicale
117 Bd. Bir Anzarane - Casablanca
Tél : 0522 99 46 63 / 0522 25 82 05 / 06 61 80 77 96
Fax : 0522 98 09 11
Site Web : labobiranzarane.com



Prescripteur : Dr MOHAMED FOUAD BELAHMER

Réf : 2208081066

Dossier ouvert le : 08-08-2022 12:47

Edité le : 09-09-2022

Enf. TAIFOURI Yasser

Compte Rendu d'Analyse

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 N°2 020/85901

Page 1 / 1

PARASITOLOGIE-MYCOLOGIE

(Cultures sur milieux Sabouraud et Sabouraud-Actidione Biomérieux)

Origine du prélèvement : Cuir chevelu

Examen direct

Levures : Absence

Filaments mycéliens : Absence de filaments mycéliens

Examen mycologique

sur Sabouraud après 2 jours: Négative

Les cultures restent en observation pendant 4 semaines.

Culture après 4 semaines: Négative.

Fin du compte rendu

Biologistes Responsables :

- Dr. A. AZEDDOUG
- Dr. N. BAAJ

Laboratoire certifié AFNOR ISO 9001:2015 n°2020/85901

Dossier Validé

Dr N. BAAJ
Pharmacien biologiste